

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 5 AVRIL 2024

CONVOCACTION

L'an deux mil vingt-quatre, le **cinq avril** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESLANDES Philippe.

20/03/2024

DATE D'AFFICHAGE :

8/04/2024

ETAIENT PRESENTS : M. DESLANDES Philippe, Mme PREZELIN Magali, M. JARIES Christian, Mme HIVER Anne, Mme BENOIST Mélanie, M. FERRAND Joël, M. TIREAU Guillaume, M. HULLIN Jérôme, Mme DAVID Géraldine, M MOREAU Sébastien, M DESNOES Guy, Mme COSNARD Katia, Mme PHELIPEAU Béatrice, M. ROCHETEAU Emmanuel, Mme BLONDEAU Cindy, M COLLIN Hubert, Mme BRETONNIERE Delphine, Mme COTTEREAU Karen,

ABSENTS : , Mme DAVID Géraldine donne pouvoir à Mme COTTEREAU Karen

Secrétaire de séance : Mme PREZELIN Magali

ORDRE DU JOUR

1) Délibération vote des taux d'impôts
2) Délibérations VOTE DES BUDGETS
3) Délibération virement de crédit 7.5%
4) Délibération subvention aide régionale
5) Délibération subvention CCAS
6) Délibération assainissement délégation du service public
7) Délibération CLECT
8) Compte-rendu réunion station d'épuration
9) Information Argance
10) Agence postale - Groupe de travail
11) Commission voirie
QUESTIONS DIVERSES : <ul style="list-style-type: none">- Formation de 20h licence IV- RH : congés des agents- Cimetière (logiciel) + mise à jour- Présentation des devis du meuble pour l'école- Journée Communale- Mis en disponibilité

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2024 est approuvé par le conseil municipal.

Monsieur le maire demande l'ajout d'une délibération de dernière minute concernant la crise de la Psychiatrie en Sarthe.

DELIBERATION N°19-2024

Après exposé de la réforme de la taxe d'habitation, Monsieur le Maire expose les bases des taux d'imposition des taxes directes locales pour le vote des taux pour 2024. Il est proposé par la commission des finances, d'augmenter les taux sur les taxes du foncier bâti et du non-bâti et de la taxe d'habitation.

Résultat du vote :

Vote pour : 18 voix

Vote contre : 0 voix

Bulletin nul : 0 voix

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'augmenter les taux de la façon suivante :

- Le taux de **36.87%** de **taxe foncière bâtie** sera mis en place pour 2024.
- Le taux de **26.36%** de **taxe foncière non bâtie** sera mis en place pour 2024.
- Le taux de **12.26%** de **taxe d'habitation** sera mis en place pour 2024.

DELIBERATION N°20-2024

Vote budget CCAS

Objet : Budget Primitif CCAS

Après lecture des différents articles, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 CCAS, équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 8 812.75 € en section de fonctionnement et à la somme de 0.00 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le budget 2024

DELIBERATION N°21-2024

vote budget assainissement

Objet : Budget Primitif assainissement

Après lecture des différents articles, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 assainissement, équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 128 283.24 € en section de fonctionnement et à la somme de 178 379.52 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le budget 2024

DELIBERATION N°22-2024

vote budget Immeuble

Objet : Budget Primitif immeuble

Après lecture des différents articles, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 immeuble, équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 71 585.01 € en section de fonctionnement et à la somme de 369 567.77 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le budget 2024

DELIBERATION N°23-2024

Vote budget STATION CARBURANT

Objet : Budget Primitif station carburant

Après lecture des différents articles, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 station carburant, équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 1 194 797.10 € en section de fonctionnement et à la somme de 147 230.73 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le budget 2024

DELIBERATION N°24-2024

Vote du budget 2024 – budget commune

Objet : Budget Primitif commune

Après lecture des différents articles, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 de la commune équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 1 453 480.76 € en section de fonctionnement et à la somme de 898 928.52 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le budget 2024

DELIBERATION N°25/2024

Délibération pour mise en place virements de crédits :

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, **dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.**

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, pour l'exercice 2024, pour le budget principal de la commune,

Par 18 voix pour Et 0 votes contre :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 109 011.06 € pour la section de fonctionnement et 67 419.64 € pour la section d'investissement et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DELIBERATION N° 26-2024

Demande de subvention « AIDE REGIONALE » - abri bus

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, Philippe DESLANDES et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord pour réaliser une ou plusieurs demandes de subventions
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ces demandes.
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

DELIBERATION N° 27-2024

Versement d'une subvention au CCAS année 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du CCAS concernant le budget de fonctionnement. Il demande de verser une subvention de 5 500.00 € au budget CCAS. Celle-ci pourra être réétudiée dans l'année si le CCAS avait d'autres besoins financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de verser la somme de 5 500.00 € au budget de fonctionnement au CCAS pour 2024.

DELIBERATION N°28-2024

ASSAINISSEMENT DELEGATION SERVICE PUBLIC

Le maire rappelle au conseil municipal que la délégation de service public pour la gestion de la station d'épuration arrive à son terme en décembre 2024. La commune de Crosnières se trouve dans une situation similaire.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager une démarche de renouvellement de la Délégation de Service Public partagé avec la mairie de Crosnières :

- 1800 € IRH Audit de la délégation de service public actuelle
- 5175 € IRH pour la délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer un groupement de commande avec la mairie de Crosnières pour une assistance à maîtrise d'ouvrage de renouvellement d'un contrat unique de délégation de service public d'assainissement. La mairie de La Chapelle d'Aligné prend à sa charge la moitié du coût de la prestation soit 5175 € TTC et 1800 € TTC pour l'audit du contrat actuel. Le conseil municipal décide également de nommer une commission de Délégation de service public :

- 3 Titulaires : M. TIREAU Guillaume, M ROCHETEAU Emmanuel, M FERRAND Joel
- 3 Suppléants : M HULLIN Jérôme, M DESNOES Guy, M MOREAU Sébastien

DELIBERATION N°29/2024

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 octobre 2023

- *Par délibération en date du 28 septembre 2023, la communauté de communes du Pays Fléchois a révisité la définition de sa compétence voirie.*
- *La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) devait donc se prononcer dans les 9 mois qui suivent la modification de la compétence.*
- *Le 26 octobre 2023, la CLECT s'est réunie pour procéder à l'évaluation de l'impact de cette nouvelle définition de la compétence voirie*
- *La commune doit délibérer dans les 3 mois qui suivent la réception du rapport de la CLECT, joint à la présente délibération.*
- *VU l'article 1609 nonies C — IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,*
- *VU les conclusions de ladite commission réunie 26 octobre 2023, relatives aux impacts budgétaires de la nouvelle définition de la compétence voirie et la mise en place d'un service commun voirie,*
- *CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune membre de la communauté de communes du Pays Fléchois de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges,*
- *Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT tel qu'il a été adopté par la commission.*
- *VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION(s)*

DELIBERATION N°30-2024

VCEU DU CONSEIL MUNICIPAL - CRISE DE LA PSYCHIATRIE EN SARTHE – SOUTIEN AU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DU MANS (CHM) ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE (EPSM)

Conscient de l'importance des services d'urgences et de psychiatrie, le CONSEIL MUNICIPAL de La Chapelle d'Aligné souhaite exprimer notre profonde préoccupation face à la situation critique à laquelle est confrontée le service des urgences du Centre hospitalier du Mans en raison du manque de lits de psychiatrie en Sarthe et des conditions de travail dégradées pour les professionnels de santé.

Au fil des dernières années, il est observé une augmentation croissante du nombre de patients présentant des troubles psychiatriques qui se retrouvent contraints de se rendre au service des urgences, seul recours, en raison de grandes difficultés d'accès à une prise en charge appropriée dans des structures spécialisées du département.

La Sarthe est le quatrième département le moins doté en médecins généralistes et spécialistes, un bien triste record dont nous nous serions aisément passés.

Cette pénurie médicale fait l'objet de préoccupations majeures en termes d'accès aux soins.

Il est malheureusement devenu fréquent de voir des patients souffrant de troubles psychiatriques rester aux urgences dans un environnement inadapté pendant des périodes excessivement longues, durant lesquelles ils ne reçoivent pas les soins spécialisés dont ils ont désespérément besoin.

Cette situation est extrêmement préoccupante à plusieurs égards. Les conditions d'hospitalisation des patients relevant de psychiatrie aux urgences y sont particulièrement chaotiques, dans un environnement inadapté, exacerbant ainsi leur vulnérabilité et compromettant davantage leur état de santé.

Cette situation compromet la capacité du service des urgences à répondre à leurs missions et accentue la dégradation des conditions de travail des professionnels.

La crise de la psychiatrie accentue les difficultés préexistantes. Les urgences sont hélas le miroir d'une crise profonde de notre système de santé (de la médecine de ville à l'hôpital).

Le CONSEIL MUNICIPAL de La Chapelle d'Aligné exige que les autorités compétentes prennent des mesures immédiates pour remédier à cette situation alarmante.

Les élus du Pays fléchois demandent :

L'augmentation du nombre de lits de psychiatrie dans les établissements de santé mentale afin de répondre à la demande croissante.

Le recrutement de médecins psychiatres pour répondre à la demande.

Les élus du CONSEIL MUNICIPAL de La Chapelle d'Aligné se joignent au personnel hospitalier ainsi qu'à leurs organisations syndicales pour appeler les pouvoirs publics, notamment le Ministre de la Santé et des Solidarités à agir de manière décisive pour garantir que chaque citoyen puisse accéder aux soins de santé mentale dont il a besoin.

Les élus affirment leur engagement à défendre les droits des personnes souffrant de troubles de santé mentale et à lutter pour un système de santé plus accessible, plus efficace et plus humain.

Après en avoir délibéré, il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

D'adopter le vœu formulé ci-dessus.

COMPTE RENDU REUNION STATION D'EPURATION

Une réunion s'est tenue à la mairie le 12 mars 2024, DDT, agence de l'eau, Véolia, SATESE et IRH se sont rencontrés afin de discuter de la mise en place de projet de l'agrandissement de la station d'épuration.

IRH présente l'analyse de l'autosurveillance 2019-2023, qui amène à évaluer une charge actuelle roche de la capacité nominale de la station (1200 EH).

Les deux bilans d'autosurveillance 2023 sont jugés non représentatifs (charge organique entrante surévaluée ou sous-évaluée)

- Le SATESE confirme ce constat sur son bilan annuel 2022 (86 % de la capacité nominale sur la charge organique ; 96 % sur la charge hydraulique)

- L'augmentation de charge évaluée à horizon 10 ans est de +390 EH (domestique + activité)

Projets à court terme indiqués par la mairie : 10 logements sociaux + 31 pavillons (2025/2026), suivis par l'achat d'une parcelle constructible d'environ 1.4 ha

1.2 Faisabilité technique de l'extension

- IRH présente l'étude de faisabilité de l'extension de la STEP actuelle – ajout de casiers FPR – avec différents scénarios possibles au niveau de l'emprise disponible sur site.

Situation hydraulique du système d'assainissement

2.1 Rappel du Schéma Directeur d'Assainissement 2015-2016

- Travaux de mise en séparatif préconisés :

- Rue d'Anjou / rue de la Liberté

- Rue du Poirier Rouge

- Rue du Maine

- Travaux engagés :

- L'ensemble du programme de travaux sur réseaux : à confirmer

- DO rue du Maine supprimé

- DO rue Saint-Jean supprimé (le principal d'après le SDA) : à confirmer

MO / Veolia

- Rappel des objectifs du SDA :

- réduction de surface active (apports d'eaux météoriques) de 5 ha soit 77% de gains

- réduction des apports d'eaux claires parasites (nappe haute) de 45 m³/jLa Chapelle d'Aligné

Etude de faisabilité pour l'extension de la station d'épuration

C.R. n°01 du 12/03/2023 3 / 3

Points abordés Concerné

- limites hydrauliques de la STEP non dépassées à sa charge nominale, pour une pluie d'occurrence mensuelle

2.2 Incidence sur l'hydraulique en entrée STEP

• Les déversements en entrée de STEP (point A2 – trop-plein du bassin tampon en amont du pompage de tête) devraient être réduits par deux facteurs :

- Suppression de surface active à l'issue des travaux proposés par le SDA

- Déconnexion des branchements pluviaux privés sur le réseau

• Le SATESE indique que des déversements surviennent régulièrement au point A2 (même en 2022 considérée comme une année sèche)

- 29 déversements en 2021 (certains volumes comptés supérieurs à 400 m³/j – incertitude sur la formule de conversion hauteur-débit de type « loi Coach »)

Projections et investigations à mener

• L'AELB demande des informations complémentaires et préconise les actions suivantes :

- Fourniture du plan des réseaux mis à jour Veolia

- Fourniture d'un bilan complet des travaux réalisés MO/Veolia

- Contrôle sur la bonne séparation EU/EP chez les particuliers : Veolia confirmera si un premier niveau de contrôle peut être effectué par son équipe

- Un renforcement du rythme de bilan entrée/sortie STEP à raison de 6 par an Veolia /SATESE

- Vérification du bon fonctionnement du bassin EP de l'Aubrière (notamment l'absence du risque de retour vers le PR EU)

• La mairie transmettra un relevé de pluviométrie locale réalisée par des habitants du bourg → pour corrélation des événements pluvieux avec les phases de déversement au point A2MO

• Véolia anticipera un premier bilan d'autosurveillance début avril 2024 (en plus de celui prévu initialement en mai)

Veolia

Contexte administratif et réglementaire

• L'AELB préconise une actualisation du SDA 2016 dans le cadre du projet d'extension STEP

• Un porté à connaissance à destination de la DDT72 est envisagé ; cadrage à définir avec la Police de l'Eau.

• L'AELB indique qu'une révision de la directive européenne sur le traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU) est en cours, qui pourrait amener à des niveaux de rejet plus sévères pour les STEP de plus de 1000 EH, notamment sur le traitement secondaire de l'azote et du phosphore : contexte réglementaire à vérifier avec DDT/AELB.

Une STEP de type FPR présente des abattements limités sur ces paramètres.

Prochaine réunion prévue le 19 avril 2024.

INFORMATION ARGANCE

Monsieur Jaries informe le conseil municipal des travaux qui auront lieu à L'Argance en août 2024.

Ces travaux sont financés par GEMAPI

AGENCE POSTALE

Monsieur le maire demande la création d'un groupe de travail pour un éventuel déménagement de la Poste.

Ce groupe sera constitué de la commission travaux au complet et de M Jaries et de Mme Phelipeau.

La première réunion aura lieu le 24 avril à 18h à la mairie.

RESSOURCES HUMAINES

Madame Blondeau et Madame Prezelin évoquent la problématique des doublons de pose de congés d'été par les agents. En effet, depuis plusieurs années, les salles ne peuvent être louées par manque de personnels. Une réunion aura lieu avec le personnel en avril.

COMMISSION VOIRIE

Monsieur le maire explique le fonctionnement financier et les interrogations qui découlent via la compétence voirie de la communauté de commune concernant les travaux à finir et projeter dans les prochains mois.

LICENCE IV

Monsieur le maire fait part de la réflexion en cours de Mme Druelle Stéphanie (Chapelloise) concernant la formation du permis d'exploitation.

CIMETIERE

Madame Prezelin demande l'avis pour l'achat d'un logiciel de cimetière cartographié (Segilog).

Le conseil municipal accepte la demande.

Madame Prezelin souhaite réunir la commission cimetière afin de mettre à jour les données de plan du cimetière.

MEUBLE ECOLE

Madame Benoist informe le conseil municipal des 3 devis réalisés pour le projet de meuble à l'école.

SARL COIGNARD : 2928 €

SCHMIDT : 2635.80 €

MENUISERIE FERRAND : 2545.36 €

Le conseil municipal donne son accord et valide le devis de la menuiserie Ferrand.

JOURNEE COMMUNALE

La journée communale se déroulera le 13 avril 2024.

25 personnes d'inscrites à ce jour.

MISE EN DISPONIBILITE

Un agent technique a fait de sa demande de mise à disponibilité.

Monsieur le maire accepte la demande pour un départ au 29 avril 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Repas CCAS : Mme Cottereau, M Deslandes, Mme Hiver et Mme Prezelin

Terrain de foot : M Tireau souhaite faire un devis pour la tonte à M Desmont.

Il souhaite faire également un devis pour un robot de tonte.

Les plantations aux commerces se feront à l'automne.

Commerce : une problématique concernant le bardage de la pharmacie et du coiffeur est évoquée.

Le bardage descend trop bas, de ce fait une pose de bordure a dû être effectuée afin de pouvoir bitumer les alentours. Un courrier expliquant le souci va être transmis aux propriétaires privés.

Monsieur Hullin relance sa demande de réunir la commission économique avec Monsieur De Sagazan.

Monsieur Jaries rappelle le souci de la barrière au niveau du chemin de randonnée.

Monsieur Jaries évoque ATESART (1.04 par habitant)

Monsieur Jaries demande ou en est le dossier concernant la casse d'une clôture par un particulier.

La commission travaux va se réunir pour les projets 2024 (garderie, panneaux solaires).

Prochain conseil le 3 mai 2024.